



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	<u>Présents</u> : Messieurs, Samuel DOVERGNE Taylor BETHELMY et Franck JONCKHEERE et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHES, Gwenaëlle LEROY et Marjorie DARCAIGNE, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	10/12/2025
Membres en Exercice :	9
Membres Présents :	6
Membres votants :	7
	<u>Absents excusés/pouvoirs</u> : Madame Coralie ALIZARD, Madame Katia VARESI (pouvoir à Taylor BETHELMY)
	<u>Absents non excusés</u> : Monsieur Joël GALEK
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Taylor BETHELMY

Délibération 44-2025

Convention Chats errants

Mr DOVERGNE présente les deux options que propose la SPA d'Essuilet dans le cadre de la convention de fourrière animale, ainsi que la proposition d'un vétérinaire pour une convention sur la clinique de Liancourt :

Pour la SPA d'Essuilet :

Option A :

La part par habitants (422) 1.00€ soit 422€ plus 200€ de frais de dossier révisable chaque année et pas de déplacement pour venir chercher les animaux.

Option B :

La part par habitants 1.40€ soit 590.80€ plus 400€ de frais de dossier révisable chaque année avec un déplacement aux heures d'ouverture (10H30-12H / 14H-17H30) les déplacements font l'objet d'une tarification à partir de 10 Km, PLAINVAL se situe à 12Km 8 donc il y aura des frais supplémentaires puis le déplacement au-delà de 30 mn est facturé 9.60€ par ½ heures supplémentaires. Les jours fériés, dimanche et nuit 160€ le déplacement plus 29€ par tranche de 30 mn.

La stérilisation des chats errants pour un mâle 95€ et une femelle 160€, il faut que la mairie les attrape dans les 2 cas.

Pour la clinique de Liancourt :

Pour un mâle : 83.60€ (castration + identification)

Pour une femelle : 112.75€ (stérilisation + identification)

Sachant qu'il faudra attraper les chats, les emmener à Liancourt et qu'il n'y aura pas forcément de prise en charge immédiate de l'animal.

M. DOVERGNE propose de prendre l'option A de la SPA d'Essuilet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

VOTE l'option A de la SPA D'essuilet

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention

Plainval, le 19 décembre 2025

**Le Maire,
Samuel DOVERGNE**



[Handwritten signature of Samuel DOVERGNE over the stamp]